Mesure Etat de Genève

Remplacement De Chauffages Électriques Décentralisés À Résistances Ou De Chauffages Décentralisés À Combustibles Fossiles

Cette subvention est allouée pour remplacer les chauffages électriques décentralisés à résistances ou les chauffages décentralisés à combustibles fossiles par des installations de chauffage renouvelables.

Fiche IP-19

Subvention

- Pour une SRE de 250m^2 au plus : CHF 15'000.–
- Pour une SRE supérieure à 250m^2 : CHF 60.– /m^2 * SRE

Impact

Les chauffages électriques directs (ou « à résistance ») pour le chauffage des bâtiments ou pour la production d'eau chaude sont très peu efficaces en comparaison avec d'autres options.

Toutes les formes d'énergie ne sont pas égales entre elles. L'électricité représente une forme d'énergie de haute valeur, au sens où elle permet de rendre des services énergétiques uniques : alimentation d'équipements électriques et électroniques, production de chaleur à très haute température pour des applications spécifiques, production de lumière de haute qualité pour l'éclairage, etc. À l'inverse, la chaleur à basse température (typiquement inférieure à 50°C) représente une forme d'énergie de faible valeur, que l'on peut produire par de nombreux moyens autres que l'électricité.

En outre, le chauffage électrique direct se caractérise par de piètres performances en termes d'efficacité énergétique. Certes, le chauffage électrique direct a, en soi, une efficacité énergétique de 100 % (toute l'électricité étant dissipée sous forme de chaleur dans la pièce). Mais il consomme néanmoins beaucoup d'électricité, qui nous est précieuse, alors qu'il existe une solution bien plus économe : la pompe à chaleur ! Pour une même quantité d'électricité consommée, la pompe à chaleur permet de fournir entre 2,5 et 4 fois plus de chaleur qu'un chauffage électrique direct. La substitution d'un chauffage électrique direct par une pompe à chaleur électrique permet donc d'économiser entre 60 et 75 % d'électricité sans changer le confort du bâtiment.

Déductions

L'investissement net (montant total des travaux moins la subvention) peut être déduit à 100% du revenu imposable

Ne gaspillons pas de l'électricité avec des chauffages électriques peu efficaces

Les cassettes vidéo, les projecteurs de diapositives ou les chauffages électriques sont des vestiges du passé. Gourmands en électricité, les chauffages électriques sont déjà interdits dans certains cantons. Il est temps de penser à les remplacer. Dix questions fréquentes pour en savoir plus.

Pourquoi beaucoup de chauffages électriques ont-ils été installés dans le passé?
Le chauffage électrique s'est répandu en Suisse dans les années 1970 suite au choc pétrolier, par crainte d'une pénurie de mazout. Jusque dans les années 1990, nombreux étaient les propriétaires qui optaient pour un chauffage électrique. Autre avantage à l'époque: disponible en abondance et bon marché, le courant produit la nuit par les centrales nucléaires pouvait être utilisé pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

Pourquoi les chauffages électriques devraient-ils être remplacés aujourd'hui?
La technologie du chauffage électrique est dépassée et l'électricité devient une ressource de plus en plus précieuse. Les chauffages électriques sont très inefficaces et très gourmands en électricité. Bien que de nombreux chauffages électriques aient été remplacés au cours des dernières décennies, ceux encore en place représentaient encore 4 à 6% de la consommation totale d'électricité en Suisse en 2020. Cela est particulièrement problématique en hiver pour la sécurité d'approvisionnement. Les pompes à chaleur sont trois à cinq fois plus efficaces que les chauffages électriques, utilisent de l'énergie provenant de sources indigènes et renouvelables et leurs coûts de fonctionnement sont bien moins élevés.

Quel est l'intérêt de remplacer les chauffages électriques?
Les systèmes de chauffage renouvelables produisent de la chaleur de manière beaucoup plus efficace. Un chauffage électrique a besoin de 10 kilowattheures (kWh) d'électricité pour produire 10 kWh de chaleur. Une pompe à chaleur consomme seulement 2,5 kWh d'électricité (et 7,5 kWh de chaleur de l'environnement). S'y ajoutent les frais d'exploitation avantageux d'un système de chauffage renouvelable. Le changement est également appréciable pour ce qui est du confort, car les chauffages électriques chauffent souvent très localement, d'où parfois de fortes fluctuations de la température des pièces.

Quels sont les différents types de chauffage électrique?
En principe, on peut distinguer les systèmes de chauffage électrique central (avec réseau de distribution de chaleur) et les systèmes de chauffage électrique décentralisé (sans réseau de distribution de chaleur). Les deux systèmes produisent de la chaleur avec de l'électricité, mais ils la distribuent différemment. Les systèmes de chauffage électrique central produisent la chaleur dans une installation centrale et la distribuent ensuite par le biais d'un circuit acheminant l'eau chaude (p. ex. chauffage au sol ou radiateurs).

Les chauffages électriques décentralisés chauffent généralement une seule pièce, car ils n'ont pas de réseau de distribution de chaleur. Les systèmes de chauffage électrique décentralisé comprennent les chauffages à infrarouge, les aérothermes électriques et les chauffages au sol électriques.

Chauffage à infrarouge ou chauffage électrique? Est-ce la même chose?
Oui, le chauffage à infrarouge est une variante du chauffage électrique. Il s'agit la plupart du temps d'appareils «plug-in» (p. ex. dans les salles de bains). L'énergie dont ils ont besoin vient du réseau d'électricité. L'installation de nouveaux chauffages à infrarouge est interdite dans tous les cantons.

Tous les chauffages électriques consomment-ils beaucoup d'électricité?
Oui. Il n'existe pas de chauffage électrique efficace sur le plan énergétique. Les chauffages électriques mobiles transforment directement l'électricité en chaleur et consomment donc également beaucoup d'électricité.

Les chauffages électriques seront-ils bientôt interdits en Suisse?
Des prescriptions interdisant ou restreignant très fortement l'installation de nouveaux chauffages électriques centraux et décentralisés s'appliquent entre temps dans tous les cantons. Une obligation d'assainir les chauffages électriques centraux existe également dans certains cantons.

Dans le canton de Genève, des lois interdisent le remplacement des chauffages électriques décentralisés existants par des systèmes de chauffage identiques.

Existe-t-il des offres de conseil et des aides financières pour le remplacement des chauffages électriques?
Oui. Il existe des offres de conseil gratuites, ainsi que la possibilité d'obtenir des subventions.

Genève encourage non seulement le remplacement des chauffages électriques par des systèmes de chauffage utilisant les énergies renouvelables, mais aussi la première installation d'un système de distribution de chaleur, ce qui est nécessaire lorsqu'il s'agit de remplacer un chauffage électrique décentralisé. Le site https://www.ge.ch/energie-aides-financieres/subvention-energie-batiments donne un aperçu des offres d'encouragement disponibles.

Si votre système de chauffage a plus de dix ans et que vous souhaitez le remplacer, vous pouvez recourir à un conseil incitatif gratuit. Il vous indiquera quel système de chauffage renouvelable est le plus adapté.

Vous trouverez une liste des prestataires de conseil incitatifs agréés et comment bénéficier de cette prestation sur le site du programme « https://www.chauffezrenouvelable.ch/ ».

Dans le cas de bâtiments anciens non assainis, il vaut la peine d'assainir l'enveloppe du bâtiment afin de réduire les pertes de chaleur et donc d'installer un nouveau chauffage de plus faible puissance. Si vous souhaitez analyser et assainir simultanément l'enveloppe du bâtiment et le chauffage, une offre de conseil CECB plus est recommandée. Vous trouverez ici une liste des experts pour établir un Certificat énergétique cantonal des bâtiments CECB: Trouver votre experte ou expert CECB . L'établissement d'un CECB est subventionné.

Comment puis-je remplacer un chauffage électrique central ou décentralisé?
Si votre maison est équipée d'un système de distribution de chaleur par l'eau (p. ex. dans le cadre d'un chauffage électrique central existant), vous pouvez continuer à utiliser ce système de distribution avec une pompe à chaleur. Les chauffages électriques centraux ont souvent été installés en combinaison avec un chauffage au sol, car cela garantit une grande surface d'émission de la chaleur. Si le chauffage de votre maison est assuré par un chauffage électrique central couplé avec un chauffage au sol, le passage à une pompe à chaleur est donc simple sur le plan technique.

La situation est plus compliquée pour les chauffages électriques décentralisés, car presque tous les systèmes de chauffage renouvelables nécessitent un système de distribution de chaleur. Si vous souhaitez remplacer un chauffage électrique décentralisé, vous devez non seulement changer le système de chauffage, mais également installer un système de distribution, ce qui sous-entend généralement des interventions importantes au niveau de la structure du bâtiment. **La subvention IP-19 permet de soutenir et réduire ces couts d'assainissement.**

En cas de remplacement d'un chauffage électrique par une pompe à chaleur, la subvention IP-19 est cumulable avec une subvention M-05 à M-07, IP-05 à IP-07.

Le plus judicieux est de remplacer un chauffage électrique par un système de chauffage basé sur les énergies renouvelables afin d'avoir acces aux subventions cantonales.

Les chauffages électriques centraux présentent le grand avantage de disposer déjà d'un système de distribution. Une pompe à chaleur (air/eau, sol/eau ou eau/eau), un chauffage au bois ou – le cas échéant – un raccordement au réseau local de chauffage à distance sont des solutions de remplacement appropriées. Dans le cas des chauffages décentralisés, vous devez d'abord installer un système de distribution, avant de pouvoir envisager une des possibilités susmentionnées.

Conditions d'obtention

- Est encouragé le remplacement de chauffages décentralisés au mazout ou au gaz naturel sans système hydraulique de distribution de chaleur et de chauffages électriques à résistances décentralisés sans système hydraulique de distribution de chaleur par des chauffages principaux fonctionnant avec des énergies renouvelables et équipés d'un système hydraulique de distribution de chaleur.
- Le chauffage à remplacer était indispensable pour fournir la puissance de chauffage nécessaire pour atteindre la température ambiante standard selon la norme SIA 384.201.
- Le chauffage à remplacer était utilisé pour couvrir plus de 50 % des besoins annuels en chauffage du bâtiment (chauffage principal).
- Tous les chauffages décentralisés du bâtiment sont remplacés, à l'exception des sèche-serviettes.
- Si le retrait d'un chauffage au sol électrique individuel est impossible ou disproportionné, ce chauffage est séparé durablement de l'alimentation électrique.
- Le justificatif indiquant qu'un chauffage principal alimenté par des énergies renouvelables a été installé avec un système hydraulique de distribution de chaleur doit être disponible à la fin de la mesure.
- La contribution d'encouragement ne peut pas dépasser les coûts d'investissement effectifs en lien avec la mesure (démontage des radiateurs électriques et installation d'une distribution de chaleur, pas de

limite à 50% du coût des travaux).

- Lors du contrôle des conditions, il faut toujours se référer au bâtiment dans son ensemble (également en cas de propriétés par étage, etc.).